



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°35 REUNION DU CABINET DU 4 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 4 novembre 2022 à douze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé, une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour comportait les points ci-après.

1. Adoption des comptes-rendus des réunions du cabinet du 26 octobre et du 1^{er} novembre 2022 ;
2. Point de l'exécution des décisions des réunions du 26 octobre et du 1^{er} novembre 2022 ;
3. Elaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026 ;
4. Examen du répertoire des décisions du cabinet et propositions d'action;
5. Divers.



1. Adoption des comptes rendus des réunions du cabinet du 26 octobre et du 1^{er} novembre 2022

1.1. Compte rendu n° 33 de la réunion du 26 octobre 2022

Le RPPR a amendé le compte rendu dans la forme et dans le fond.

1.2 Compte rendu n°34 de la réunion du 1^{er} novembre 2022

Le RPPR s'est réjoui de la possibilité de tenir désormais des réunions du cabinet par visioconférence. Ainsi, l'éloignement de Brazzaville d'un ou de plusieurs participants ne saurait constituer un handicap à la tenue des réunions du cabinet.

Après ces remarques il a amendé le compte rendu dans la forme et dans le fond.

2. Point de l'exécution des décisions des réunions du 26 octobre et du 1^{er} novembre 2022

La présentation de ce point a été faite par le directeur du cabinet.

2.1. Des décisions de la réunion du 26 octobre 2022

A. Rappel des décisions

A.1. Dater, désormais, le document relatif au point d'exécution des décisions du cabinet et y apposer la signature du directeur du cabinet. Mettre en conformité, en rapport à l'instruction ci-dessus, tous les documents antérieurs faisant le point de l'exécution des décisions du cabinet.

A.2. Réécrire le document relatif au coût prévisionnel des missions d'évaluation (session 2022) sur le terrain et les deux (2) annexes qui s'y attachent. Les transmettre au Secrétaire général de la Présidence de la République au plus tard le vendredi 28 octobre 2022.

A.3. Poursuivre l'élaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

A.4. Répartir le travail de finalisation des tableaux de bord, des programmes et projets, entre le directeur du cabinet et les conseillers, en veillant à élaborer lesdits tableaux de bord par ministère.

A.5. Refaire le tableau récapitulatif des décisions du cabinet pour y faire figurer celles prises antérieurement au 10 novembre 2021 et y ajouter une nouvelle rubrique pour prendre en compte les décisions en cours d'exécution.

B. Exécution des décisions

B.1. Le document portant point de l'exécution des décisions du cabinet est désormais daté et signé par le directeur du cabinet. Ceux élaborés avant, ayant le même objet, ont aussi été datés et signés.

B.2. Le document relatif au coût prévisionnel des missions d'évaluation et ses annexes ont été réécrits conformément aux instructions du RPPR.

B.3. L'élaboration de la méthodologie de l'évaluation du PND 2022-2026, par le cabinet du RPPR, s'est poursuivie, sous la responsabilité directe du RPPR. Une nouvelle mouture rédigée par le RPPR est soumise à l'appréciation du cabinet ce 4 novembre 2022.

B.4. Le travail de finalisation des tableaux de bord des programmes et projets a été réparti entre le directeur du cabinet et les conseillers, suivant les instructions du RPPR.

B.5. Le répertoire des décisions du cabinet a été réécrit conformément aux instructions du RPPR. La version corrigée est inscrite à l'ordre du jour de la réunion du cabinet de ce 4 novembre 2022.

2.1. Des décisions de la réunion du 1^{er} novembre 2022

A. Rappel des décisions

A.1. Réévaluer le coût prévisionnel des missions sur le terrain et réécrire les annexes 1 et 2, attachées au document traitant du coût prévisionnel.

A.2. Transmettre au Secrétaire général de la Présidence de la République le document se rapportant au coût prévisionnel des missions d'évaluation, en vue de l'obtention du financement.



A.3. Préparer le courrier à adresser au Premier Ministre pour l'informer de l'organisation des missions d'évaluation des programmes et projets (session 2022) et lui transmettre les listes des programmes et projets par ministère, par département territorial et par localité.

A.4. Préparer une lettre d'information au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République, en mettant en pièces jointes l'ensemble des documents adressés au Secrétaire général de la Présidence de la République.

A.5. Préparer des lettres d'information aux ministres concernés en leur transmettant la liste des programmes et projets à évaluer, relevant de leur compétence.

B. Exécution des décisions

B.1. Le coût prévisionnel des missions d'évaluation des programmes et projets a été réévalué. Il s'élève à la somme de 160 millions francs CFA.

B.2. Les documents relatifs aux missions d'évaluation des programmes et projets (session 2022) ont été transmis au Secrétaire général de la Présidence de la République.

B.3/B.4/B5. Les projets de lettre d'information au Premier ministre, au ministre d'Etat, directeur du cabinet du Président de la République et aux ministres concernés par les programmes et projets à évaluer, ont été préparés et soumis au RPPR pour signature

S'agissant des rubriques B3, B4 et B5 du point de l'exécution des décisions de la réunion du 1^{er} novembre 2022, le RPPR a indiqué que le projet de lettre standard à adresser aux ministres concernés par les programmes et projets à évaluer, ne lui était pas encore parvenu.

3. Elaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026.

L'examen de ce point a consisté en des échanges sur le document d'orientation produit par le RPPR, auquel il a apporté quelques corrections de forme. Ce document définit les principaux objectifs de l'évaluation du PND 2022-2026 par le cabinet du RPPR ainsi que la démarche pour y parvenir. Il est le guide qui servira à l'élaboration des critères d'appréciation de la performance des organes en charge du pilotage et de l'exécution du PND. Ce document constitue aussi la base du mode opératoire d'évaluation des effets positifs ou négatifs induits par la mise en œuvre du PND, tant sur les populations que sur leur environnement.

4. Examen du répertoire des décisions du cabinet et propositions d'action.

Après la présentation liminaire du « tableau récapitulatif des décisions du cabinet » par le conseiller aux politiques et programmes sociaux, le RPPR a supervisé l'examen du document, page par page.

Il a apporté des amendements dans le libellé et le statut de certaines décisions.

Les propositions d'actions, en rapport aux décisions partiellement ou non exécutées seront examinées à la prochaine réunion du cabinet.

5. Divers

Dans le cadre des divers, le conseiller aux politiques et aux programmes économiques a livré un bref aperçu de sa participation à la réunion tenue sur le cadre national de financement intégré.

Il a mis l'accent sur le souhait du représentant du PNUD de faire une présentation sur le sujet, en réunion de la Task-Force des politiques économiques et sociales.

Le RPPR a instruit le conseiller à la planification et à la prospective de préparer un courrier d'invitation au représentant du PNUD pour une participation à une prochaine réunion de la Task-Force.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 13 heures 30 minutes.

Fait à Brazzaville, le 4 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

